



Publié le :  
Notifié le :

Nom Prénom et signature :

Merci de retourner cette page datée et signée  
par mail

**ITELCOM**  
**TSA 70011**  
**64134 DARDILLY CEDEX**

### **ARRÊTÉ MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de VILLEFRANQUE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu le Code de la Route, notamment son article R.411-8,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,  
Vu le Code Pénal, notamment son article R.610-5<sup>e</sup>,  
Vu les lieux,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de remplacement poteaux Télécom, sur le chemin Larramendea et la demande correspondante de l'entreprise ITELCOM en date du 15/06/2026 en ce sens,

### **ARRETE**

**Article 1** : Le chantier est autorisé à partir du 29 juin 2026 jusqu'au 10 juillet 2026. La circulation et les dépassements seront sur le chemin Larramendea, dans la partie située au droit du chantier, réglés selon les restrictions suivantes :

- Circulation alternée manuellement,
- Vitesse limitée à 30 km/h,
- Empiètement sur chaussée,
- Interdiction de stationner et dépasser au droit du chantier,

à la diligence et sous la responsabilité de l'entreprise ITELECOM

L'accès des riverains à leur habitation ainsi que la circulation des véhicules de secours, de lutte contre l'incendie et des services publics seront possibles pendant et en dehors des heures de travail.

**Article 2** : Des moyens de signalisation seront mis en place de jour et de nuit et entretenus par l'entreprise pour permettre l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation par l'entreprise.

**Article 4** : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté qui sera notifié, sera publié sur le site internet de la commune, <https://www.villefranque.fr/> et transmise à :

- Gendarmerie d'Ustaritz, [cob.ustaritz@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.ustaritz@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- SDIS 64,
- SAMU 64 [samu64a@ch-cotebasque.fr](mailto:samu64a@ch-cotebasque.fr)
- CAPB [j.oudoul@communaute-paysbasque.fr](mailto:j.oudoul@communaute-paysbasque.fr)

Fait à VILLEFRANQUE, le 23 juin 2026

Le Maire,

Marc SAINT-ESTEVEN

